

RÈGLEMENT JEU CONCOURS CHALLENGE « GET ACTIVE » VIA KIPLIN

Article 1 : Organisation

L'organisateur, l'Université d'Angers (UA), 40 rue de Rennes, BP 73532, 49035 Angers cedex 01, organise un challenge sportif connecté gratuit, libre de participation et sans obligation d'achat.

Le challenge est nommé « Get active » et se réalise via l'application mobile Kiplin.

Le challenge est organisé dans le cadre du work package sur les campus durables et sains de l'alliance européenne EU Green.

Le challenge est organisé à l'échelle de l'alliance européenne EU Green, avec la participation simultanée de 6 autres universités partenaires : les universités d'Évora au Portugal, Oradea en Roumanie, Wrocław en Pologne, Magdebourg en Allemagne, Estrémadure en Espagne et Atlantic Technological University en Irlande.

À l'issue du challenge, une remise de prix est organisée à l'UA sous la responsabilité de la Présidente de l'Université d'Angers.

Article 2 : Fonctionnement du jeu

> Article 2.1 : Principe et règles du jeu

Le challenge se présente sous la forme d'un défi sportif connecté, qui se déroulera du **lundi 8 avril 2024 à 00h00 au dimanche 28 avril 2024 à 23h59**.

Les joueurs (personnels et étudiants) se répartissent en équipe de 5 personnes maximum et doivent réaliser des pas pour gagner des points, comptabilisés via l'application mobile Kiplin. Les distances parcourues à vélo sont également prises en compte et converties en pas. Des points bonus pourront être obtenus grâce à des challenges ludiques et quiz ponctuels intégrés au jeu.

Le jeu est accessible depuis l'application mobile Kiplin, avec l'utilisation d'un code d'accès, transmis par moyens internes aux étudiants et personnels de l'UA.

Afin de comptabiliser et transmettre le nombre de pas effectué par les participants à l'application Kiplin, ces derniers devront télécharger l'application « Google Fit » (Android) ou utiliser l'application déjà disponible sur leur smartphone « Health/Santé » (iPhone). Pour prendre en compte les distances à vélo, les participants devront télécharger l'application « Social Ride » (Android et iPhone).

Les participants suivent en temps réel sur l'application mobile Kiplin l'avancée des points obtenus dans leur équipe, et voient également les points accumulés par les autres équipes. Les résultats seront cachés aux participants le dernier jour du jeu mais seront toujours accessibles aux organisateurs du jeu.

Trois classements seront établis à la fin du challenge : individuel, par équipe et par université.

Toutes les informations et règles du jeu sont disponibles sur le site de l'UA à l'adresse suivante : <https://www.univ-angers.fr/get-active>.

> **Article 2.2 : Participants**

La participation à ce challenge est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est exclusivement réservée aux étudiants et personnels des 7 universités participantes.

Les participants doivent disposer d'une connexion à Internet et d'un smartphone connecté.

La participation au concours se fait en équipe (de 5 personnes maximum).

Les participants choisissent le nom sous lequel ils apparaissent dans l'application : ils peuvent utiliser leur vraie identité ou choisir un pseudonyme. Le nom des équipes est choisi par les participants.

Chaque participant accepte que l'organisateur diffuse son nom, prénom et sa composante ainsi que son image via tous supports, médias papier et intranet de l'organisateur à l'issue du concours. Il renonce à revendiquer tout droit sur son image et accepte par avance la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion de la remise des prix.

Article 3 : Remise de prix

> **Article 3.1 : Organisation de la remise de prix**

Une remise de lots est organisée par l'Université d'Angers à l'échelle de son établissement.

Les autres universités participantes sont libres d'organiser une remise de lots à l'échelle de leur établissement.

À l'issue du challenge et selon le classement final à l'échelle de l'Université d'Angers, les 3 premières équipes (classement par équipe) et les 3 premières personnes (classement individuel) qui auront accumulé le plus de points seront proclamées gagnantes de ce concours et se verront remettre un prix (lots définis dans l'article 3.4 du présent règlement).

Un jury, défini à l'article 3.2 du présent règlement, confirmera les résultats et proclamera les gagnants du jeu.

> **Article 3.2 : Jury**

Un jury est chargé de veiller à la bonne organisation et au bon fonctionnement du concours. Les membres du jury sont tenus à un devoir d'impartialité.

Sont désignés membres du jury :

- Laurent Bordet (vice-président Vie des campus)
- Françoise Hocquet (directrice de l'International)

- Charlène David (agent de la DI)
- Manon Guyard (agent de la DI)
- Pauline Pacheco (agent de la DI)

Le jury proclamera les lauréats à l'issue du challenge et du classement final.

Les décisions du jury sont souveraines pour proclamer les résultats, et ne sauraient ouvrir à contestations ou à débats.

En cas de triche, de comportements inappropriés, de mauvaise foi ou de manque de fair-play, le jury peut décider de disqualifier et d'exclure tout participant.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au présent concours. Ils ne seront pas éligibles à la remise de prix.

> **Article 3.3 : Proclamation des résultats**

Le classement final sera disponible sur l'application mobile Kiplin le lundi 29 avril et sera publié sur le site internet de l'Université d'Angers ce même jour.

Les coordonnées (nom, prénom et adresse mail) des gagnants seront demandés par les organisateurs du challenge auprès de la société Kiplin. Les gagnants seront ensuite contactés par mail par les organisateurs et invités à la cérémonie de remise des prix.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le mardi 14 mai à 17h à La Passerelle (campus Belle-Beille).

Les gagnants ne pouvant pas se déplacer à cette date pourront récupérer leur lot à la Présidence de l'Université d'Angers à un autre moment. Les gagnants sont libres de refuser leur lot.

> **Article 3.4 : Lots**

Les lots sont des goodies de l'Université d'Angers.

Lots pour les 3 premières équipes :

- Lot n°1 : 1 jeu Palto (prix unitaire : 30€) pour chaque membre de l'équipe, pour une valeur totale maximum de 150€ TTC
- Lot n°2 : 1 serviette microfibre (prix unitaire : 10€) et 1 kit de couverts réutilisables (prix unitaire : 8,50€) pour chaque membre de l'équipe, pour une valeur totale maximum de 92,5€ TTC
- Lot n°3 : 1 sac de sport « souple et agile » (prix unitaire : 7€) pour chaque membre de l'équipe, pour une valeur totale maximum de 21€

Lots pour les 3 premières places individuelles :

- Lot n°1 : 1 jeu Palto, pour une valeur de 30€ TTC
- Lot n°2 : 1 serviette microfibre et 1 kit de couverts réutilisables, pour une valeur de 18,5€ TTC
- Lot n°3 : 1 sac de sport « souple et agile », pour une valeur de 7€

Si une personne qui arrive dans les 3 premières places du classement individuel fait également partie d'une équipe qui arrive sur le podium, le ou la gagnante remportera uniquement le lot correspondant à la place de son équipe.

Article 4 : Responsabilité

La responsabilité de l'Université d'Angers ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leur gain.

Article 5 : Protection des données personnelles

Les données recueillies via l'application mobile Kiplin sont utilisées par l'Université d'Angers afin d'établir un classement et permettre aux inscrits de participer au concours.

Ces données permettent de communiquer avec les participants, de classer les participants, de désigner les lauréats des prix et de recueillir l'opinion des participants sur le déroulement du jeu dans les 365 jours au plus tard qui suivent sa clôture.

Le recueil de ces données est obligatoire, en cas de non-fourniture des données, l'Université d'Angers sera dans l'impossibilité de contacter les candidats pour obtenir des précisions et l'informer de la décision du jury.

Les données sont destinées uniquement à l'Université et conservées pendant une durée de 365 jours.

Les applications Google Fit, Santé/Health et Social Ride, permettant la transmission de données à l'application Kiplin, sont amenées à conserver les données des utilisateurs. Pour les données recueillies par ces applications tierces, l'Université d'Angers n'agit pas comme gestionnaire de données.

Pour exercer vos droits (opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité), contacter l'adresse eu-green@univ-angers.fr

Pour contacter le délégué à la protection des données de l'Université : <https://www.univ-angers.fr/fr/index/donnees-personnelles.html>

Article 6 : Publication, modification et acceptation du règlement

Le présent règlement est publié sur le site internet de l'UA (<https://www.univ-angers.fr/fr/international/actualites/a2024/challenge-get-active.html>) et sur l'intranet de l'UA (https://intranet.univ-angers.fr/jcms/1786916_JNewsArticle/challenge-get-active-un-defi-sportif-entre-universites-de-l-alliance-eu-green).

En cas de nécessité, le jury se réserve le droit de modifier le présent règlement ou d'écourter, prolonger ou annuler le présent concours si les circonstances l'exigent notamment en cas de force majeure. Toute modification du présent règlement fait l'objet d'une annonce et est publiée selon les mêmes modalités que le présent règlement.

L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 7 : Droit applicable

Le présent règlement est régi par la loi française.

L'Université d'Angers se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu.

Tout différend né à l'occasion de ce concours fait l'objet d'une tentative de règlement amiable par voie de conciliation, de médiation ou de transaction. A défaut d'accord dans le délai de deux mois, le litige peut être soumis aux juridictions compétentes.

Fait à Angers, le

La Présidente,
Françoise GROLLEAU